FICHE SIGNALÉTIQUE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société/ entreprise

Nom du produit : Envirostik Grass-Fix

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation du produit : Adhésif

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la compagnie :	Envirostik Holdings (UK) Limited Airfield Industrial Estate Hixon Staffordshire ST18 OPF Angleterre
Tél :	+44(0)1889 271751
E-mail :	enquiries@envirostik.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence : +	44(0)1889 271751 (Horaires ouvrables)

Section 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Type de produit : Mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 3 H412 : Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008)

Pictogramme de danger :

Signalement : DANGER

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H412 Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

Conseils de prudence :

Prévention :
P261 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / pulvérisation.
P273 Éviter la diffusion dans l'environnement.
P280 : Porter des gants de protection.
Intervention :
P333 + P313 Si une irritation cutanée ou une éruption cutanée survient: Consulter un médecin.
P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Disposition :
P501 Éliminer le contenu / le récipient dans un dispositif d'élimination des déchets agréé.

Composants dangereux qui doivent figurer sur l'étiquette :
- 217-164-6 N- (3- (triméthoxysilyl) propyl) éthylène-diamine
- Pentaméthylpipéridyl-sébacate

2.3. Autres dangers

Cette substance / mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, biocumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulatif (vPvB) à hauteur de 0,1% ou plus.

Section 3 : Composition / information sur les ingrédients

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux :

Nom chimique **Numéro CAS** **Numéro CE** **Numéro d'immatriculation**	**Classification (Règlementation (CE) N° 1272/2008)**	**Concentration [%]**
Triméthoxyvinyl-silane 2768-02-7 220-449-8 01-2119513215-52-XXXX	Liquide inflammable 3 ; H226 Toxicité aigüe 4 ; H332	>= 2,5 - < 5

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylène-diamine 1760-24-3 217-164-6 01-2119970215-39-XXXX Contient : méthanol<= 0,4 %	Toxicité aigüe 4; H332 Danger pour les yeux 1; H318 Sensibilisation cutanée 1; H317	>= 0,1 - < 1
Pentaméthyl pipéridyl-sebacate 915-687-0 01-2119491304-40-XXXX Contient : bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sébacate methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sébacate	Sensibilisation cutanée 1A; H317 Toxicité aquatique aiguë1; H400 Toxicité aquatiquechronique1; H410	>= 0,25 - < 1

Pour le texte intégral des mentions de dangers indiquées dans cette section, voir la section 16.

Section 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :
Sortir de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation :
Sortir à l'air frais.
Consulter un médecin après une exposition importante.

En cas de contact avec la peau :
Retirer immédiatement tous les vêtements et chaussures contaminés.
Rincer abondamment à l'aide de savon et d'eau.
Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :
Retirer les lentilles de contact.
Garder bien ouvert les yeux pendant le rinçage.
Si l'irritation des yeux persistent, consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :
Ne pas faire vomir sans conseil médical.
Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne pas donner de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets immédiats et secondaires

Symptômes : Réactions allergiques
Voir la section 11 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

Risques : Effets de sensibilisation

4.3. Indication de tous les types de soins médicaux immédiats et traitement spécifique requis

Traitement : Traiter les symptômes.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction requis : Utiliser des mesures d'extinction adaptées aux circonstances locales et à l'environnement environnant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Aucun produit de combustion dangereux n'est connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Informations complémentaires : Procédure standard pour les incendies chimiques.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles : Utiliser un équipement de protection personnel.
Refuser l'accès aux personnes non protégées.

6.2. Précautions environnementales

Précautions environnementales : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou les égouts sanitaires.

Si le produit contamine les rivières et les lacs ou les drains, informer les autorités respectives.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage : Absorption au moyen d'un matériau absorbant inerte (par exemple sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois).
Préserver dans des récipients adaptés et fermés en vue de l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour la protection personnelle, reportez-vous à la section 8.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils en matière de sécurité :

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de dépasser les limites d'exposition professionnelles données (voir la section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Pour une protection personnelle, voir la section 8. Les personnes ayant des antécédents de problèmes de sensibilisation cutanée ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne devraient pas intervenir dans un processus dans lequel ce mélange est utilisé. Il devrait être interdit de fumer, manger et boire dans la zone d'application. Suivre les mesures d'hygiène standard lors de la manipulation de produits chimiques.

Conseils sur la protection contre le feu et l'explosion :

Mesures normales pour la prévention des incendies.

Mesures d'hygiène :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et mesures de sécurité. Lors de l'utilisation, ne pas manger ou boire. Lors de l'utilisation, ne pas fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2. Conditions de stockage sécurisé, y compris les incompatibilités

Exigences relatives aux zones de stockage et aux conteneurs : Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Stocker conformément à la réglementation locale.

Informations supplémentaires : Pas de décomposition si stocké et appliqué comme indiqué.

7.3. Usage(s) spécifique(s)

Usages spécifiques : Aucune donnée disponible.

Section 8 : Contrôles d'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ne contient aucune substance présentant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ingrédients dangereux :
DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE (ISOMÈRES ET HOMOLOGUES)

Limites d'exposition au lieu de travail:

Composants	Numéro CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base *
Méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm 266 mg/m3	GB EH40
		STEL	250 ppm 333 mg/m3	GB EH40

* Les valeurs mentionnées ci-dessus sont conformes à la législation en vigueur à la date de publication de cette fiche de données de sécurité.

8.2. Contrôles d'exposition

Equipement de protection personnel

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux
Garder à porter de main une bouteille d'eau pure pour rincer les yeux

Protection des mains : Pendant toute la durée de la manipulation porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformément à une norme approuvée. Numéro de référence EN 374. Suivre les spécifications du fabricant.

Indiqués pour une utilisation courte ou une protection contre les éclaboussures :
Gants en caoutchouc butyle / caoutchouc nitrile (0,4 mm)
Les gants contaminés doivent être enlevés.
Indiqués pour une exposition permanente :
Gants Viton (0,4 mm).
Temps de rupture> 30 min.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection (par ex. Chaussures de sécurité conformes à EN ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalons longs). Des tabliers en caoutchouc et des bottes de protection sont également recommandés pour le mélange et l'agitation.

Protection respiratoire : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire

Contrôles de l'exposition environnementale

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou les égouts sanitaires.
Si le produit contamine les rivières et les lacs ou les drains, informer les autorités respectives.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat:	Pâte
Couleur:	Vert
Odeur:	Odeur légère
Seuil d'odeur :	Pas de données disponibles
Point d'éclair:	> 61 °C
Température d'allumage :	Non applicable
Limite inférieure d'explosion (Vol-%):	Pas de données disponibles
Limite d'explosion supérieure (Vol-%):	Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas de données disponibles
Propriétés d'oxydation:	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammation:	Pas de données disponibles
pH:	Pas de données disponibles
Point- intervalle de fusion / congélation :	Pas de données disponibles
Point- intervalle d'ébullition :	Pas de données disponibles
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité :	1,45 g/cm3
Solubilité dans l'eau:	Note : insoluble
Coefficient de partage: n-octanol / eau:	Pas de données disponibles
Viscosité, dynamique :	Pas de données disponibles
Viscosité, cinématique :	> 20,5 mm2/s à 40°C
Densité relative de la vapeur :	Pas de données disponibles
Taux d'évaporation :	Pas de données disponibles

9.2. Autre information

Aucune donnée disponible

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité : Pas de réaction dangereuse dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable sous des conditions de stockage normales.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de données disponibles

10.5. Matériaux incompatibles

Matières à éviter : Pas de données disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Méthanol.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1. Information sur l'effet toxicologique

Valeurs de toxicité :
Toxicité aiguë

Composants :
Trimethoxyvinylsilane :

Toxicité aiguë par voie orale :	DL50 Orale (Rat) : ca. 7,120 mg / kg
Toxicité aiguë par inhalation :	CL50 : ca. 16,8 mg / l Temps d'exposition : 4 h
Toxicité cutanée aiguë :	DL50 : 3,540 mg / kg

N- (3- (triméthoxysilyl) propyl) éthylènediamine :

Toxicité aiguë par voie orale :	DL50 Orale (Rat) : ca. 2,400 mg / kg
Toxicité aiguë par inhalation :	CL50: 1,49 mg / l

Temps d'exposition : 4 h
Atmosphère d'essai :
poussière / brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 cutanée (Rat) :> 2.000 mg / kg

Pentaméthylpipéridylsébacate :
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Orale (Rat) : 3.230 mg/kg

Corrosion / irritation cutanée

Produit :
Remarques : Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves / irritation des yeux

Produit :
Remarques : Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit :
Remarques : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit :
Évaluation de la mutagénicité des cellules germinales : Pas de données disponibles

Cancérogénicité

Produit :
Évaluation de la cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction

Produit :
Évaluation de la toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible

---

Section 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composants :
Pentaméthylpipéridyl-sébacate :
Toxicité pour le poisson : LC50 : 0,97 mg / l, 96 h, Poisson.

12.2. Persistance et dégradabilité
Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel bio accumulatif
Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol
Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation des substances PBT et vPvB

Produit :
Évaluation : Cette substance / mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bio-cumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-cumulable (vPvB) à hauteur de 0,1% ou plus.

12.6. Autres effets néfastes
Aucune donnée disponible.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Produit : La génération de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible.
Les récipients ou sacs vides peuvent conserver certains résidus de produits. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sécurisée.
Faire éliminer les produits excédentaires et non recyclables par un établissement autorisé d'évacuation des déchets.
L'élimination de ce produit, des solutions et de tous sous-produits devrait toujours être conforme aux exigences de la protection de l'environnement et de la législation sur l'élimination des déchets en plus d'être conforme aux exigences des autorités locales régionales.
Éviter la dispersion des matériaux renversés, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts.

Emballages contaminés : 15 01 10 * emballage contenant des résidus ou contaminés par des substances dangereuses

---

Section 14 : Informations sur le transport

ADR
Marchandises non dangereuses

IATA
Marchandises non dangereuses
IMDG
Marchandises non dangereuses

14.6. Précautions particulières pour les utilisateurs :
Aucune donnée disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Code IBC
Pas applicable

Section 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, santé et environnement
Interdiction / Restriction

REACH - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, préparations et objets dangereux (Annexe XVII)	Acide interdit et / ou restreint (acide 1,2-benzène-dicarboxylique, esters d'alkyle ramifiés en C 9 à 11, riches en C10)
REACH - Liste de substances présumées très préoccupantes pour l'autorisation (article 59)	Aucun des composants n'est répertorié (=> 0,1%).
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	Pas applicable

Informations REACH: Toutes les substances contenues dans nos produits sont
- préenregistrés ou enregistrés par nos fournisseurs en amont, et / ou
- préenregistrés ou enregistrés par nous, et / ou
- exclus du règlement, et / ou
- exempté de l'enregistrement.

Seveso III : directive 2012/18 / UE du Parlement européen et du Conseil relative au contrôle des dangers liés aux accidents impliquant des substances dangereuses.

COV-CH (VOCV):	Pas de taxes sur les COV
COV-UE (solvant):	Pas applicable

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et qu'elles n'ont pas déjà été fournies ailleurs dans la fiche de données de sécurité, elles seront décrites dans cette sous-section.

Santé, sécurité et réglementation environnementale / législation spécifique pour la substance ou le mélange :	Règlement sur les produits chimiques 2002 (Renseignements sur les dangers et l'emballage pour fourniture) Règlement sur le contrôle des substances dangereuses pour la santé 2002 Règlement sur la gestion de la santé et de la sécurité au travail de 1999 Loi de 1974 sur la santé et la sécurité au travail Loi sur la protection de l'environnement de 1990 et du Règlement subsidiaire

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Ce produit contient des substances pour lesquelles des évaluations de sécurité chimique sont encore nécessaires.

Section 16 : Autres informations

Texte intégral des déclarations H
H226 Liquide et vapeur inflammables.
H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H332 Nocif par inhalation.
H400 Très toxique pour la vie aquatique.
H410 Très toxique pour la vie aquatique avec des effets durables.

Texte intégral des autres abréviations

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par Route
CAS	Chemical Abstracts Service
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration efficace médiane
GHS	Système harmonisé globalement
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses
DL50	La dose létale médiane (la quantité de matière, donnée en une fois, qui entraîne la mort de 50% (la moitié) d'un groupe d'animaux testés)
CL50	La concentration létale médiane (concentrations du produit chimique dans l'air qui tue 50% des animaux testés pendant la période d'observation)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les

	navires, 1973 telle que modifiée par le Protocole de 1978
OEL	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bio-cumulable et toxique
PNEC	Concentration prévue sans effet
REACH	Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil de l'Europe du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques
SVHC	Substances très préoccupantes
vPvB	Très persistant et très bio-accumulatif

L'information contenue dans cette fiche de données de sécurité correspond à notre niveau de connaissance au moment de la publication. Toutes les garanties sont exclues. Nos conditions générales de vente les plus récentes s'appliquent. Veuillez consulter la fiche technique avant toute utilisation et traitement.

Changements par rapport à la version précédente !